

Quand la BNP se prêtait à des achats d'armes pour achever les Tutsi

Jacques Morel

29 mars 2014, v1.0

L'embargo sur les armes à destination du Rwanda

Le 18 mai 1994, le Conseil de sécurité adopta un embargo sur les livraisons d'armes à destination du Rwanda en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies.¹ Le Rwanda, qui y siégeait, fut le seul à voter contre, prétendant que « *ce n'est pas l'agressé qu'il faut sanctionner mais bien l'agresseur* » et montrant du doigt l'Ouganda.² La France vota cet embargo alors que le général Quesnot, chef d'état-major particulier du Président de la République, y était opposé. Il faisait observer début mai à François Mitterrand que « *les forces gouvernementales rwandaises sont à court de munitions et d'équipements militaires. Mais, poursuivait-il, le Quai d'Orsay, faisant état de l'opinion publique et de la nécessité de ne pas alimenter le conflit, estime nécessaire d'appuyer la proposition américaine d'embargo sur les armes et les munitions à destination du Rwanda.* »³

Bagosora fait son marché aux Seychelles

Le 24 juin 1994, l'ambassade américaine aux îles Seychelles informa le Département d'État de ses démarches auprès du président René au sujet d'une livraison d'armes au Zaïre destinée en réalité au Rwanda. Celui-ci admit qu'ils avaient pu être abusés et a fait interrompre cette livraison.⁴ C'est un parti politique, l'« United Opposition », qui a accusé le gouvernement de jeter de l'huile sur le feu en vendant des armes au Rwanda alors que l'opinion était bouleversée par les atrocités qui s'y déroulaient. Cette vente d'armes fut dénoncée dans la

1. Conseil de sécurité ONU, *Résolution 918 (1994) du Conseil de sécurité*, ONU, 17 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/94s918fr.pdf>

2. Conseil de sécurité, S/PV.3377, p. 6. <http://www.francegenocidetutsi.org/spv3377-1994.pdf>

3. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Votre entretien avec le Premier ministre le mercredi 4 mai 1994, 3 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot3mai1994.pdf>

4. Malott, *Seychelles arms for Zaïre*, 24 June 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/SeychellesArmsforZaire164076.pdf>

presse locale : le 4 juin, un Zaïrois et un Sud-Africain débarquaient de Johannesburg. Le 16 juin, un Rwandais arrivait à bord d'un avion zaïrois. Il repartit pour Goma avec une première cargaison d'armes. Le 18 juin, un avion zaïrois atterrissait emportant une nouvelle cargaison. La présence d'un Rwandais ne laissait pas de doute sur la destination réelle de ces armes, poursuivait le communiqué, qui demandait au gouvernement de s'expliquer.⁵ Le ministre de la Défense des Seychelles, James Michel, était mis en cause.⁶

Ces armes faisaient partie d'un stock que le gouvernement seychellois avait confisqué à bord d'un bateau appelé Le Malo, arraisonné en mars 1993.⁷ La livraison était destinée à la Somalie, frappée alors d'un embargo international sur les armes.

En 1995, l'enquête de Kathi Austin pour Human Rights Watch a révélé que le colonel Bagosora, organisateur du génocide des Tutsi, se faisant passer pour un officier zaïrois, avait négocié cet achat d'armes par l'intermédiaire d'un Sud-Africain nommé Petrus Willem Ehlers. Deux avions d'Air Zaïre transportèrent 80 tonnes d'armes, dont 2 500 fusils d'assaut Kalashnikov AK47, des centaines de milliers de balles pour fusils et mitrailleuses, des grenades, des obus de mortiers, etc. Elles arrivèrent à Goma dans les nuits des 16-17 et 18-19 juin 1994 et furent remises à l'armée gouvernementale rwandaise à Gisenyi.⁸ Interrogé par le TPIR, Bagosora confirma qu'une troisième rotation était prévue mais qu'elle a été suspendue car il risquait lui-même de se faire arrêter.⁹

Des armes financées par un compte à la BNP

La commission de l'ONU chargée d'enquêter sur les violations de l'embargo a révélé que le général Baoko-Yoka, vice-ministre zaïrois de la Défense, a délivré un permis de transport et d'affrètement à Ehlers en date du 13 juin 1994.¹⁰

Elle a précisé qu'Ehlers a versé aux Seychelles pour cet achat 180 000 \$ le 15 juin, puis 150 000 \$ le 17, soit 330 000 \$ en tout. Son compte en Suisse n° 82 113 CHEATA, agence de Lugano, Union Bancaire Privée (UBP), a été crédité le 14 juin 1994 de 592 784 \$, puis le 16 juin de 734 099 \$, soit plus d'un million trois cent mille dollars US. D'après le ministre suisse de la justice, « *les ordres de virement au compte de M. Ehlers des 14 et 16 juin 1994 avaient été donnés par la Banque nationale du Rwanda à Kigali. Les fonds émanaient de la Banque*

5. Malott, *Seychelles arms for Rwanda*, 28 June 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/SeychellesArmsforRwanda164068.pdf>

6. *Pitiful Denial : Sale of Malo Arms*, Regar (Seychelles), July 8, 1994.

7. *Les Seychelles : Marchands de Mort*, La Lettre de l'Océan Indien, 2 juillet 1994. http://www.francegenocidetutsi.org/1994-07-02-LOI-630-26279-EVE-SEYCHELLES-MARCHAND_D_ARMES.html

8. Human Rights Watch, *Rwanda/Zaire, Rearming with Impunity*. <http://www.francegenocidetutsi.org/HRWrearmingWithImpunityMay1995.pdf>

9. TPIR, Affaire N° ICTR-98-41-T, Procès Militaires I (Bagosora), audience du 10 novembre 2005.

10. Rapport de la Commission internationale d'enquête sur la fourniture d'armes aux anciennes forces armées gouvernementales rwandaises, ONU, S/1996/195, 14 mars 1996, section 33, p. 9. <http://www.francegenocidetutsi.org/sg-1996-195.pdf>

nationale de Paris, SA, à Paris ». ¹¹ Le gouvernement français n'a pas répondu à la lettre du 13 août 1998 de la commission d'enquête de l'ONU. ¹²

En 1998, Caroline Dumay et Patrick de Saint-Exupéry reviennent sur cette affaire dans *Le Figaro*. Ils publient un document du 16 juin signé Bagosora certifiant que l'avion QC9LV était affrété par l'armée zaïroise pour transporter des armes des Seychelles au Zaïre sous la responsabilité du ministère de la Défense zaïrois. ¹³

Petrus Willem Ehlers a été secrétaire de Pieter Willem Botha, Premier ministre d'Afrique du Sud. Ehlers connaît bien la France : de 1970 à 1972, il a suivi un entraînement militaire sur les sous-marins à Toulon et Lorient, et il est en contact avec Jean-Yves Ollivier, une relation de Michel Roussin, ministre de la Coopération en 1994. Interrogée par *Le Figaro* sur cette transaction, la BNP n'a pas répondu.

Les victimes attendent toujours réparation

Lors de la Commission d'enquête citoyenne de 2004, François-Xavier Verschave déclarait : « *Rien n'empêcherait de porter plainte contre M. Ehlers pour complicité dans le génocide, puisque lui avoue avoir été l'intermédiaire dans une livraison d'armes au camp génocidaire. Cela n'a pas été fait, mais ce serait sûrement possible.* » ¹⁴

Observant que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) n'a jamais versé de réparations aux victimes alors que les inculpés ont vécu confortablement aux frais des Nations Unies, des associations de rescapés comme le Groupe des anciens étudiants rescapés du génocide (GAERG) réfléchissent aux moyens de faire verser des réparations aux États qui ont laissé faire le génocide ou qui d'une manière ou d'une autre s'en sont rendus complices. Au vu de ces faits, des citoyens français, des associations, pourraient contacter ces rescapés en vue de faire verser des réparations aux victimes par ceux dont les preuves de collaboration avec les assassins sont patentées.

11. Additif au troisième rapport de la Commission internationale d'enquête (Rwanda). Cf. Lettre datée du 22 janvier 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ONU S/1998/63, Annexes, section 21. <http://www.francegenocidetutsi.org/sg-1998-63.pdf>

12. Rapport final de la Commission internationale d'enquête (Rwanda). Cf. Lettre datée du 18 novembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ONU S/1998/1096, Annexes, section 73, p. 16. <http://www.francegenocidetutsi.org/sg-1998-1096.pdf>

13. Caroline Dumay et Patrick de Saint Exupéry, *Les armes du génocide*, Le Figaro, 3 avril 1998, p. 4. <http://www.francegenocidetutsi.org/DumaySaintExuperyFigaro3avril1998.pdf>

14. F.-X. Verschave, L. Coret, *L'horreur qui nous prend au visage*, Karthala, 2005, p. 129. <http://www.francegenocidetutsi.org/CECrapport.pdf#page=129>